

VILLEDIEU
LES-POÊLES - ROUFFIGNY

Plan neige 2026-2027

La ville met son grain de sel



Le plan neige a été conçu pour répondre efficacement en cas de risque de neige ou de verglas en période hivernale (de novembre à mars) afin de maintenir sur la commune des conditions satisfaisantes de déplacements sur la voirie mais également sur les trottoirs.

La prévision des chutes de neige ou de verglas provient généralement des bulletins d'alerte de Météo France ou de la Préfecture qui arrivent en mairie.

Le déclenchement de l'intervention des services techniques se fait en concomitance avec les services de la Direction des Routes, (DRD).

La DRD, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) – A84, et les services techniques sont en mesure d'assurer le déneigement des voies de leur compétence de la manière suivante :

- Les voies communales, places et équipements communaux (écoles, mairie, bâtiments communaux), par les services municipaux, (camion blanc – armoiries de Villedieu-Les-Poêles).
- Les voies départementales sont déneigées par les services de la DRD, (camion blanc – Logo Conseil Départemental).

Attention ! Les voies privées, les lotissements privés et tous les trottoirs sont à la charge des riverains (propriétaires ou locataires).

Intervention des services techniques municipaux

Avec une saleuse et un tracteur-lame, les équipes d'astreintes, toutes volontaires, se tiennent prêtes 24 h sur 24h, 7 jours sur 7, pour intervenir dès qu'il est nécessaire.

Les équipes interviennent de façon préventive le soir aux endroits en pente en priorité dès l'apparition des premiers flocons ou en cas de verglas.

L'intervention des services techniques chargés du déneigement se décline en trois niveaux.

Intervention 1er niveau : verglas et chute de neige inférieure à 3 cm

- **Equipe n° 1 : A partir de 5 h 30 et jusqu'à 8 h 00,** une première équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un camion de déneigement équipé d'un rabot de déneigement et d'une saleuse embarquée sur les axes prioritaires de voirie afin de procéder à un déneigement partiel sur l'ensemble de la commune de façon à permettre aux véhicules de circuler et de rejoindre les grands axes de circulation.

 Le circuit prioritaire est défini de la manière suivante :
 Départ de l'atelier municipal, rue Jean Gasté, route de Caen, rond-point des Estuaires, route de la caserne, rond-point des Estuaires (face au garage Lebedel), rue du Hamel, route de Saint Lo, rue Général Huard, Rue Carnot, place de la République, rue du Pont Chignon, rue du Bourg l'Abbesse, rue Gambetta, rue Pierre Paris, carrefour de la Demi-Lune, rue Général de Gaulle, place des Costils et rue des Costils, rue du Champ Bataille, entrée des Monts Sarcelles, rue des Ancienne Carrières, rue du Chemin Vert, rue aux Mézeaux, rue Saint Étienne, la Demi-lune, route de Vire, avenue Maréchal Leclerc, rue Jean Devé, parking de la gare, résidence Normandie 1 et 2, la Gaillardière, cité Henri Macé, résidence Eugène Le Mouël , commune historique de Rouffigny : le bourg et la rue Léon Jozeau Marigné, puis retour sur la commune historique de Villedieu-les-Poêles : route de la Ligotière, les Hauts Bois, le domaine de la Hautmonnière, rond-point du stade, route de Granville, rue Jules Tétrel, rue de la Pilière, rue Artur Gautier, rue Robert Schuman, les Vallons, la Grange, résidence le Mesnil (voirie principale sans faire les antennes), rue du Mesnil, la Baissinière retour au centre technique par la rue du Caquevel.

 Salage après le passage du tracteur dans l'ordre du circuit camion.

 Le circuit secondaire sera réalisé de la manière suivante :
 les Pisvents, route de la Gaillardière jusqu'au carrefour du terrain des nomades, la Froide Vallée, Route de Saint Pierre du Tronchet, La Martinière, rue Ernest Dufour, Cité de la Demi-Lune, Chemin de l'Oraille, place du Presbytère, rue Jules Ferry, rue des écoles, rue de la Sienne (limite Sainte Cécile), Cité Bon Secours, cité des Archers, cité Saint Etienne, parking des Monts Havard, HLM Flandre Dunkerque, ZA des Vallées, reprendre le Mesnil faire les antennes, les Grands Hauts Bois, chemin rural la Pilière, le domaine de la Croix Marie, retour au centre technique.

- **Equipe n° 2 : A partir de 8 h 00,** une deuxième équipe de deux agents interviendra manuellement pour le dégagement des trottoirs et accès aux bâtiments publics.

Intervention 2e Niveau : chute de neige entre 3 et 10 cm

Le circuit prioritaire est défini de la manière suivante :

- **Équipe n° 1 : à partir de 5 h 30 et jusqu'à 8 h 00,** une première équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un camion de déneigement équipé d'un rabot de déneigement et d'une saleuse.

 Le circuit est défini de la manière suivante :
 Départ de l'atelier municipal, route de la Foulerie, rue Jean Gasté, route de Caen, rond-point des Estuaires, route de la caserne, rond-point des Estuaires (face au garage Lebedel), rue du Hamel, route de Saint Lo, rue du pont Chignon, rue du Bourg l'Abbesse, rue Général de Gaulle, place des Costils et rue des Costils, rue Saint Étienne, route de Vire, avenue Maréchal Leclerc, rue Jean Devé, parking de la gare, cité Henri Macé, Résidence Eugène Le Mouël, commune historique de Rouffigny : le bourg et la rue Léon Jozeau Marigné, puis retour sur la commune historique de Villedieu-les-Poêles : route de la Ligotière, les Hauts Bois, le domaine de la hautmonnière, rond-point du stade, route de Granville, rue Jules Tétrel, résidence le Mesnil (voirie principale sans faire les antennes), rue du Mesnil, la Baissinière, retour au centre technique par la rue du Caquevel.

- **Equipe n° 2 : A partir de 5 h 30 et jusqu'à 8 h 00,** une seconde équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un tracteur équipé d'une lame de déneigement.

 Le circuit est défini de la manière suivante :
 place de la République, rue Carnot, rue Gambetta, rue Pierre Paris, rue du Champ Bataille, entrée des Monts Sarcelles, rue des Anciennes Carrières, rue du Chemin Vert, rue aux Mézeaux, résidence Normandie 1 et 2, la Gaillardière, rue de la Pilière, rue Artur Gautier, rue Robert Schuman, les Vallons, la Grange.

 Salage après le passage du tracteur à l'aide du camion

Le circuit secondaire sera réalisé de la manière suivante :

- **Équipe n° 1 :** équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un camion de déneigement équipé d'un rabot de déneigement et d'une saleuse.

 Le circuit est défini de la manière suivante :
 les Pisvents, route de la Gaillardière jusqu'au carrefour du terrain des nomades, cité des Archers, Cité Saint Etienne, Parking des Monts Havard, HLM Flandre Dunkerque, ZA des Vallées, reprendre le Mesnil faire les antennes

- **Equipe n° 2 :** équipe de deux agents (un chauffeur et un agent), interviendra avec un tracteur équipé d'une lame de déneigement.

 Le circuit est défini de la manière suivante :
 la Froide Vallée, route de Saint Pierre du Tronchet, la Martinière, Ernest Dufour, Cité de la Demi-Lune, Chemin de L'Oraille, place du Presbytère, rue Jules Ferry, rue des écoles, rue de la Sienne (limite Sainte Cécile), cité Bon Secours, les Grands Hauts Bois, chemin rural la Pilière, le domaine de la Croix Marie.

- **Equipe n° 3 :** Une troisième équipe de deux agents interviendra manuellement pour le dégagement des trottoirs et accès aux bâtiments publics.

Intervention 3 e Niveau – Plan communal de sauvegarde (PCS)

Les trois niveaux d'interventions sont susceptibles d'être mis en œuvre en cas de fortes intempéries. ***Conseils Pratiques***

Il faut attendre que le sel se mélange avec la neige pour qu'il soit efficace.

> *Pensons également aux gestes civiques et solidaires : déblayer un trottoir, faciliter l'accès des secours en cas d'urgence, adapter sa conduite, aider les personnes âgées à se déplacer, etc. Ces efforts individuels peuvent faciliter la vie de tous ! Information : Les endroits de la ville en forte pente seront dotés de dépôt de sel (mise en place par les agents du service technique) afin de dégager la voirie communale. Astuce : sel, sable, cendres, mais aussi la sciure peuvent être répandus sur le sol pour le rendre adhérent.*